



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : ESPACE PUBLIC

Modernisation de l'éclairage public réalisée en 2025 - Certificats d'économie d'énergie valorisés par Dijon métropole - Reversement à la Ville de Dijon de la part afférente aux points lumineux communaux

Par délibération de son bureau métropolitain en date du 20 juin 2024, Dijon métropole avait décidé d'entamer les démarches de valorisation des certificats d'économie d'énergie afférents aux importants travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés à partir de 2018 dans le cadre du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) relatif à la gestion centralisée de l'espace public (OnDijon).

Il avait également approuvé la conclusion d'une convention avec la société Certinergy en vue de permettre cette valorisation.

Dans le prolongement de ces décisions, les formalités requises avaient été accomplies dès 2024 auprès du Pôle national des certificats d'économie d'énergie (PNCEE) pour les investissements réalisés entre 2018 et 2024 en matière de modernisation de l'éclairage public.

Comme elle l'avait rappelé dans le rapport détaillé de présentation de son budget primitif 2025, annexé à la délibération d'approbation de ce dernier, Dijon Métropole, dans un objectif d'efficacité administrative, avait procédé au dépôt d'un dossier unique auprès du PNCEE. Ce dernier incluait ainsi, non seulement les investissements réalisés sur l'éclairage public de compétence métropolitaine au cours des exercices 2018 à 2024 inclus, mais également ceux réalisés, au cours de la même période, sur les points lumineux communaux de la Ville de Dijon dans le cadre des prestations forfaitaires du contrat de gestion centralisée/connectée de l'espace public (OnDijon).

Ces démarches avaient d'ores et déjà permis à la métropole de valoriser des CEE à hauteur de 5 152 424,26 €, encaissés en 2025, dont 346 688,42 € reversés à la Ville de Dijon.

Dans le prolongement de cette organisation, et selon un procédé identique, Dijon Métropole a déposé, en 2025, un nouveau dossier auprès du PNCEE pour ce qui concerne les investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés cette même année.

Cette démarche a permis à Dijon Métropole de valoriser des CEE, à hauteur de 1 446 648,35 €, au titre des points lumineux métropolitains et dijonnais traités en 2025.

Il convient donc désormais d'approuver les modalités de répartition de cette somme entre Dijon Métropole et la Ville de Dijon.

Pour ce faire, le contrat (marché public) de conception-réalisation-exploitation-maintenance de gestion centralisée/connectée de l'espace public¹, conclu avec le groupement Bouygues-Cite-lum et modifié par avenants successifs², prévoit, pour ce qui concerne les forfaits d'investissements de modernisation de l'éclairage public, une répartition précise, année par année, des prestations entre la métropole et la commune.

Pour l'année 2025, cette répartition est la suivante :

Année	Part Dijon Métropole ³	Part Ville de Dijon ⁴
2025	91,70%	8,30%

Les économies d'énergie étant directement liées aux investissements réalisés pour mettre en place des luminaires LED équipés d'un système de télégestion, il est donc proposé de retenir cette clef de répartition pour déterminer le montant à reverser à la Ville de Dijon par Dijon Métropole.

Le tableau ci-après récapitule le montant des CEE valorisés par la métropole pour les investissements réalisés en 2025, ainsi que leur ventilation entre cette dernière et la commune après application des pourcentages susvisés.

Année	Part Dijon Métropole	Part Ville de Dijon	CEE encaissés par la métropole	Dont part conservée	Dont part à reverser
-------	----------------------	---------------------	--------------------------------	---------------------	----------------------

1 Marchés publics référencés n° 2017-255FM pour Dijon Métropole et n°2017-351FM pour la Ville de Dijon.

2 Le dernier avenant en date, référencé n°11, a été notifié le 21 mai 2025.

3 Part des investissements de modernisation de l'éclairage public de compétence métropolitaine.

4 Part des investissements de modernisation de l'éclairage public demeuré de compétence communale (éclairage des espaces verts, des espaces publics communaux résiduels etc.).

	tropole (A)	jon (B)	(C)	par la métro- pole = (A) * (C)	à la Ville de Di- jon = (B) * (C)
2025	91,70%	8,30%	1 446 648,35 €	1 326 576,54 €	120 071,81 €

Il est ainsi proposé, sur la base des éléments ci-dessus, d'approuver le reversement à la Ville de Dijon, par Dijon métropole, des certificats d'économie d'énergie afférents aux investissements de modernisation de l'éclairage public relevant de la compétence communale réalisés en 2025, pour un montant de 120 071,81 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les modalités de répartition, entre la Ville de Dijon et Dijon métropole, des certificats d'économie d'énergie valorisés par cette dernière dans le cadre des investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2025, pour un montant total de 1 446 648,35 €, à savoir :
 - 120 071,81 € de certificats d'économie d'énergie au titre des investissements de compétence communale réalisés par la Ville de Dijon ;
 - 1 326 576,54 € de certificats d'économie d'énergie au titre des investissements de modernisation de l'éclairage public de compétence métropolitaine effectués par Dijon Métropole ;
- **de préciser** que le reversement par Dijon métropole de la somme susvisée, soit 120 071,81 €, sera effectué au plus tard le 31 juillet 2026 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	